

Modification des instructions se rapportant aux primes régulières

N° Contrat sous-jacent [REDACTED]

N° d'intermédiaire Private Estate Life [REDACTED]

Cadre réservé au Broker & Customer Services [REDACTED]

1. Modification de l'allocation des primes régulières à partir du prochain versement

Nom du fonds et % à investir dans chaque fonds		Nom du fonds et % à investir dans chaque fonds	
[REDACTED]	%	[REDACTED]	%
[REDACTED]	%	[REDACTED]	%
[REDACTED]	%	[REDACTED]	%
[REDACTED]	%	[REDACTED]	%
[REDACTED]	%	[REDACTED]	%

2. Modification du montant des primes régulières

Ancien montant [REDACTED] EUR nouveau montant [REDACTED] EUR
Le nouveau montant doit impérativement être un multiple de la prime régulière initiale.
(minimum 100 EUR/mois, 300 EUR/trimestre, 1.200 EUR/an)

Périodicité: mensuelle trimestrielle annuelle

3. Suspension du paiement des primes régulières¹

¹ Le preneur d'assurance peut demander de reprendre les paiements à tout moment.

temporaire définitive

4. Reprise du paiement des primes régulières

Montant versé [REDACTED] EUR
(minimum 100 EUR/mois, 300 EUR/trimestre, 1.200 EUR/an)

Périodicité: mensuelle trimestrielle annuelle

5. Modification des coordonnées bancaires

Compte du preneur d'assurance n° [REDACTED]

Code BIC/SWIFT [REDACTED]

Date d'effet de la (des) modification(s) demandée(s) [REDACTED]

Date et lieu de signature [REDACTED]

Signature du preneur d'assurance 1

Signature du preneur d'assurance 2